

Madame – Monsieur Parent(s) / Responsable légal de :

Nom et prénom de l'élève : entre en classe de

Si frère et/ou sœur déjà dans l'établissement, merci d'indiquer leur(s) prénom(s).....

Le mandat (autorisation de prélèvement) restera valable durant toute la scolarité de votre enfant au collège, sauf avis contraire de votre part. Le montant de ce mandat sera modifié, pour chaque année scolaire suivant l'augmentation du coût des frais de scolarité et / ou de restauration.

MANDAT (JOINDRE UN RIB à ce document) du 5 octobre 2018 au 5 juillet 2019.

Sur notre compte bancaire

- nom de la banque.....
- adresse de la banque
- N° de compte

ou

Sur notre CCP

- centre de.....
- N° de compte.....

Nous désirons que les frais de scolarité*(43.70 €) et de restauration (62.30 €) soient prélevés. Cela correspond à la somme de 106.00 € par mois et par élève. (N.B. : un réajustement est fait sur le dernier prélèvement au mois de juillet)

Nombre d'enfants scolarisés (demi-pensionnaires) dans l'établissement : x 106.00 € =

Nombre d'enfants scolarisés (externes) dans l'établissement : x 43.70 € =

Nous ne désirons pas le mandat (le prélèvement).

Tout prélèvement impayé sera à régulariser par chèque à l'ordre de : O.G.E.C SAINT-JULIEN – MALESTROIT.

Fait à le

Signature du titulaire du compte :

* frais de scolarité (contribution des familles, activités culturelles, frais de duplication, frais d'arts plastiques et de technologie, fournitures de rentrée, livre de poche).

